

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PROMOTION LANGUE RÉGIONALE - (N° 4096)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC26

présenté par
Mme Berthelot

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, après le mot :

« régionales »,

insérer les mots :

« ou minoritaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.